

SEANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le deux mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jacques DEBOUT 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3^{ème} adjointe Rosalie SIMON, Bernard CHENAT, Robert CLEVENOT Joëlle VERRIERE, Emmanuelle DANIERE, Georges DELOMIER, Alain COUTAUDIER, Vincent RAY Patricia PICHONNAT.

Absentes excusées : Marie-Christine DENONFOUX 4^{ème} adjointe, Catherine DESSEIGNE,

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances à Jacques DEBOUT suite au décès de son beau-père et à Catherine DESSEIGNE suite au décès de son père, Henri BARNAY survenu subitement.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 3février 2020 et l'approuve à l'unanimité. Alain COUTAUDIER trouve que le coût de la porte de la bascule est élevé. Bernard MOULIN indique qu'elle a dû être faite sur mesure.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

N° 10/2020

Sous-préfecture de Roanne

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques DEBOUT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Bernard MOULIN, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

<u>Recettes</u> :	Excédents antérieurs reportés	801831.59 €
	Titres émis en 2019	1099420.58 €
	Total recettes 2019	1901252.17 €

<u>Dépenses</u> :	Mandats émis en 2019	908961.76 €
<u>SOLDE DE CLOTURE</u>		+ 992290.41 €
<u>Section d'investissement</u> :		
<u>Recettes</u> :	Titres émis en 2019	113026.24 €
	Excédent antérieur reporté	409455.93 €
	Total des recettes	522482.17 €
	Total des dépenses 2019	383111.67 €
<u>SOLDE DE CLOTURE</u>		139370.50 €
<u>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</u>		+1131660.91 €

<u>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</u>		
<u>Section de fonctionnement</u> :		
<u>Recettes</u> :	Titres émis en 2019	79981.89 €
<u>Dépenses</u> :	Mandats émis en 2019	74405.35 €
	Déficit antérieur reporté	4338.79 €
	Total dépenses 2019	78744.14 €
<u>SOLDE DE CLOTURE</u>		+1237.75 €
<u>Section d'investissement</u> :		
<u>Recettes</u> :	Titres émis en 2019	56198.69 €
	Excédent antérieur à reporter	128833.23 €
	Total des recettes	185031.92 €
<u>Dépenses</u> :	Mandats émis en 2019	33807.38 €
<u>SOLDE DE CLOTURE</u>		+151224.54 €
<u>RESULTAT CUMULE : EXCEDENT</u>		+152462.29 €

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5°) Approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2019 du budget de la commune et de l'assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET DE LA COMMUNE

Sous-préfecture de Roanne

N° 11/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2019 de la commune, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent
de fonctionnement de 992290.41 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	+190458.32 €
B. Résultats antérieurs reportés	+801831.59 €
C. Résultat à affecter =A+B hors RAR	-992290.41 €

Investissement

D. Solde d'exécution d'investissement	+139370.50 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-35379.00 €
F. Besoin de financement=D+E	0.00 €

AFFECTATION

Report en fonctionnement R 002 :	992290.41 €
----------------------------------	-------------

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Sous-préfecture de Roanne

N° 12/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire,
Après avoir examiné le compte administratif 2019 de l'assainissement sta-
tuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Ne considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excé-
dent de fonctionnement de 1237.75 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	+5576.54 €
B. Résultats antérieurs reportés	-4338.79 €
C. Résultat à affecter =A+B hors RAR	+1237.75 €

Investissement

D. Solde d'exécution d'investissement	151224.54 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-154.48 €
F. Besoin de financement=D+E	0.00 €

AFFECTATION

Report en fonctionnement R OO2 :	1237.75 €
----------------------------------	-----------

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGETS DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT

Sous-préfecture de Roanne

N° 13/2019

Bernard MOULIN, Maire, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2019 relatif à la comptabilité principale de la commune, de l'assainissement, tels qu'établis par M. le Percepteur de Charlieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que les présents comptes dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures des comptabilités administratives et approuve les comptes de gestion 2019.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse

- Mme PEGON a assisté à une réunion du conseil d'administration de Ressins Village ayant pour objet de désigner un nouveau président. C'est Mme Sylvie CHAMPROMIS qui a été nommée. Cette démarche permettra à l'association de percevoir les subventions jusque-là en attente.

Une réunion à destination des nouveaux élus aura lieu le mardi 21 avril à 18h30.

- Conseil d'école : l'école a accueilli 135 élèves à la rentrée de septembre. Quatre autres sont venus s'ajouter temporairement à l'effectif en janvier. Plusieurs remarques ou demandes ont été formulées par les enseignants et parents d'élèves :

Il fait beaucoup trop chaud dans les classes.

Il y a plusieurs chaises à ressouder.

Mme BREGERE réitère sa demande concernant l'installation de volets pour protéger des rayons de soleil. Volontairement, il n'y a pas eu de volet d'installé car il serait régulièrement abimé par les ballons. Un store a été mis, mais cela semble insuffisant. Voir pour poser des films anti UV.

L'éclairage de la classe de Mme BONNET a été remplacé par des LED. C'est finalement l'entreprise ERELEC qui a fait les travaux pour 1140 €, l'entreprise BELOT présentant un devis de 1320 €.

Les enseignants demandent l'acquisition de deux vidéo projecteurs.

Ils souhaitent également que le préau soit repeint.

Ils signalent le mauvais état des tapis de gymnastique de la salle Albert Ginot. Monsieur le Maire indique que ces derniers ont en effet été achetés lors de la construction de la salle.

- La réunion du CCAS pour les budgets se tiendra demain à 18h30.

- Mme PEGON évoque le problème des factures impayées à la cantine et à la garderie. Elle propose d'apporter des modifications aux règlements afin que l'accès à ces services périscolaires soit limité en cas d'impayés.

Après débat, il est décidé que ce sera le nouveau conseil municipal qui se chargera d'étudier ces questions.

⇒ FINANCES /Adjoint responsable : Jacques DEBOUT

Jacques DEBOUT présent le bilan annuel du Syndicat de la Bouverie qui est largement positif. Ainsi, les contributions des communes ne seront pas augmentées en 2020.

⇒ BATIMENTS ET VOIRIE présenté par Bernard MOULIN, Maire

- Une corvée de bouchage de trous a été faite. Une autre sera faite prochainement dans les chemins signalés (chemin de Montrenard, chemin Buissonnier, chemin de la Grange Ressin, etc...)

- 2 arbres vont être abattus par l'entreprise LONGEFAY, en dessous de la cure, le long du bâtiment technique et au lotissement Villevert.

- Les agents refont actuellement le gazon devant la mairie.

- Oliver LEPINE a désormais pris ses marques et sa minutie est très appréciée.

DELIBERATIONS

MODIFICATION DES REGLEMENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 14/2020

Monsieur le Maire rappelle que les démarches pour permettre aux familles de régler les factures de cantine et de garderie par carte bleue ou par Internet sont actuellement en cours.

Il convient de modifier les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie afin de préciser cette nouvelle possibilité.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie qui seront communiquées aux familles dès que l'application de ces nouveaux modes de paiement sera effective.

REPRISE PAR LA COMMUNE DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT DOMAINE DES GARDES ET CLASSEMENT DE LA VOIE DU LOTISSEMENT

Sous-Préfecture de Roanne

N° 15/2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande des colotis du lotissement Domaine des Gardes concernant le transfert dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement. Il rappelle que l'acceptation de cette intégration implique la prise en charge par la commune de tous les frais à venir, de réparation et de réfection de la voie.

Le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges et est assimilable à de la voirie communale. Il a par ailleurs été constaté que les parties communes sont actuellement en bon état d'entretien.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal.

Il s'agirait donc d'une cession amiable gratuite de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement du Domaine des Gardes à la commune de Vougy, composés des parcelles indiquées ci-dessous :

- Parcelle AI n° 151 : 327 m² à usage de bassin de rétention
- Parcelle AI n° 152 : 185 m², représentant 25 mètres linéaires à usage de voirie.
- Parcelle AI n° 153 : 233 m² représentant 27 mètres linéaires à usage de voirie.

- Parcelle AI n° 154 : 217 m² représentant 28 mètres linéaires à usage de voirie.
- Parcelle AI n° 155 : 1242 m² représentant 260 mètres linéaires à usage de voirie.

Les équipements sont composés de réseau d'eaux pluviales et d'assainissement, d'un poteau d'incendie et de candélabres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement du Domaine des Gardes à la commune de VOUGY

- décide d'intégrer dans la voirie communale de la commune de Vougy les parcelles AI n° 152, AI n° 153, AI n° 154 (longueur totale de 80 ml qui viennent s'ajouter à la longueur existante de la rue des Sarments désormais portée à 630 ml. (VC n° 34 allant de la VC 9 à la VC 10)

- autorise Monsieur le Maire à représenter la commune lors de la signature de l'acte authentique de transfert de propriété

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2020 - AUTORISATION DE PAIEMENT

N° 16/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dépenses d'investissement à réaliser en ce début d'année 2020 mais qui ne seront budgétées qu'une fois les budgets primitifs 2020 de la commune et de l'assainissement approuvés :

BUDGET COMMUNE

- | | |
|---|-----------|
| - Mise aux normes installation gaz salle Albert Ginet | 3177.66 € |
| - Remplacement extincteurs | 100.00 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT

- | | |
|---|-----------|
| - Mise à niveau tampons sur route de Charlieu | 4104.00 € |
| - Raccordement eaux usées route de Roanne | 2868.00 € |

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement ci-dessus énumérées, dépenses qui seront inscrites aux budgets primitifs 2020 pour les montants suivants :

BUDGET COMMUNE

- Article 2315/340 Salle Albert Ginot 3200.00 €
- Article 21568/230 Matériel incendie 100.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Article 2315/ 6000 Station 4104.00 €
- Article 2315/2200 Raccordement eaux usées 2868.00 €

DEMISSION DE JEAN-CLAUDE MELETON, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

N° 17/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique que la démission de Jean-Claude MELETON, 1^{er} adjoint, actée lors du dernier conseil municipal du 3 février 2020, a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Ce dernier l'a visée le 25 février dernier. Mais selon les termes de l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, un adjoint démissionnaire continue l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur. Il appartient donc au conseil municipal soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, soit de décider d'en modifier le nombre.

Compte tenu de la proximité des élections municipales, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas procéder au remplacement du 1^{er} adjoint comme il est possible de le faire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire. Le nombre d'adjoints au sein du conseil municipal est donc porté à 3. L'ordre des adjoints est donc désormais le suivant :

- 1^{er} adjoint : Jacques DEBOUT
- 2^{ème} adjoint : Marie-Thérèse PEGON
- 3^{ème} adjoint : Marie-Christine DENONFOUX

QUESTIONS DIVERSES

- Planning de permanence pour les élections municipales du 15 mars 2020 :

HORAIRES	NOMS
8h00-10h30	Bernard MOULIN - Jacques DEBOUT Joëlle VERRIERE - Georges DELOMIER
10h30-13h00	Marie-Thérèse PEGON - Catherine DESSEIGNE Vincent RAY - Alain COUTAUDIER
13h00-15h30	Bernard MOULIN - Jacques DEBOUT Rosalie SIMON - Patricia PICHONNAT
15h30 - 18h00	Marie-Thérèse PEGON - Catherine DESSEIGNE Bernard CHENAT - Robert CLEVENOT

Monsieur le Maire effectue un dernier tour de table pour ce dernier conseil municipal du mandat :

Georges DELOMIER dont le 2^{ème} mandat s'achève, pense que beaucoup de choses ont été réalisées et que l'assemblée a été à la hauteur des attentes des vougerots. Il souhaite bon vent à la nouvelle équipe. Il précise également qu'il serait utile d'améliorer la communication au sein de conseil qui a parfois été insuffisante.

Joëlle VERRIERE qui ne se représente pas au poste de conseillère municipale, se dit contente d'avoir travaillé au sein de cette assemblée. Elle félicite Jacques DEBOUT pour la bonne gestion des finances, les explications fournies et Florence CUCHERAT pour le travail qu'elle a accompli. Elle souhaite également bonne chance à la future équipe.

Bernard CHENAT remercie tous les conseillers pour leur confiance et leur écoute. Il a appris beaucoup de choses pendant ces deux mandats. Il souhaite rappeler les dires d'un auteur qui pense que, pour faire de la politique, il est inutile de se lamenter, inutile de se moquer, inutile de détester, mais il faut comprendre. Il rappelle également l'importance de faire passer l'intérêt général et l'intérêt de la commune avant les intérêts particuliers.

Marie-Thérèse PEGON a apprécié aussi ces deux mandats qui se sont bien passés, malgré, effectivement une communication parfois un peu défailante. Elle souhaite bon courage aux nouveaux élus.

Jacques DEBOUT est content des deux mandats qu'il a effectués et au cours desquels il a découvert le fonctionnement d'une mairie. Mais, on s'essouffle parfois et la vie professionnelle peut prendre le dessus. Il pense avoir travaillé dans le respect et l'équité (et non pas l'égalité).

Enfin, Monsieur le Maire adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui vont quitter cette salle du conseil et qui ont beaucoup donné. Globalement, beaucoup de choses ont été faites et les dépenses ont été judicieuses. Il faudra continuer à travailler dans l'intérêt commun pour bien vivre à VOUGY. La nouvelle équipe se devra d'être attentive aux attentes et aux besoins de tous les vougerots, en toute transparence.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15 avant de proposer aux membres du conseil municipal de partager le verre de l'amitié.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	
Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	
Emmanuelle DANIERE	
Vincent RAY	
Alain COUTAUDIER	
Patricia PICHONNAT	